



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR
F-75363 PARIS 07 SP

O:\STB\design orga prim\M et S\Mes mat de long\VPraml états membres2.doc

SDM.ST/A.2004 n° 421

Affaire suivie par Monsieur Y. JULLIEN

Téléphone : 01 43 19 50 98

Télécopie : 01 43 19 65 01

Mél. : yves.jullien@industrie.gouv.fr

Paris, le 18 AOU 2004

DESTINATAIRES :

ETATS-MEMBRES

COMMISSION DG ENTREPRISES

OBJET : Décision de désignation d'un organisme de vérification primitive C.E.E. (directive 71/316/CEE)

Monsieur le directeur,

En application des prescriptions de la directive 71/316/CEE modifiée du 26 juillet 1971, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, et notamment de son article 13, j'ai l'honneur de vous informer que par décision du 13 août 2004, la société Mesure et Services a été désignée comme organisme de vérification primitive C.E.E. des mesures matérialisées de longueur, des compteurs d'eau froide et des compteurs d'eau chaude.

L'adresse de cette société est :

Rue Jardin Fin, 13430 EYGUIERES.

Le code 32 qui lui a déjà été attribué pour d'autres catégories pour figurer dans la moitié inférieure de l'empreinte "e" de la marque de vérification primitive C.E.E. reste valable.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au sous-directeur de la métrologie



G. LAGAUTERIE